

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 05 avril 2024

Secrétaire(s) de la séance: Olivier THIBAUT

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Arnaud BÉGUÉ, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 16 Février 2024
- Frais de scolarité RPI Arces-Dilo 2022-2023
- Vote des taxes locales 2024
- Vote du budget primitif 2024
- Fongibilité des crédits M57
- Vote du compte administratif 2023
- Vote du compte de gestion 2023
- Affectation du résultat 2023
- Achat d'un terrain
- Devis travaux café
- Création régie
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Devis - Travaux au café
- Demande de subventions DETR / Village de l'Yonne

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité.

DEVIS - Travaux au café (2024 DE 13)

Madame le Maire demande à engager des travaux de rénovation au café. Pour cela, elle a demandé plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| - Franck PALA | 4 094,00 € H.T. |
| - Entreprise PETINIOT | 4 039,72 € H.T. |

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les devis retenus.

Demande de subventions DETR / Village de l'Yonne (2024 DE 14)

Suite à la délibération n°2024_DE_12 du 16 février 2024 et de la délibération 2024_DE_13 du 5 avril 2024 acceptant les devis suivants pour la rénovation extérieure du café :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| - Fab'Elec | 1 275,66 € H.T. |
| - Laurent PISSIER | 3 947,55 € H.T. |
| - Franck PALA | 4 094,00 € H.T. |
| - Entreprise PETINIOT | 4 039,72 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, propose de solliciter des subventions (notamment DETR et Village de l'Yonne) et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DEVIS - Restauration de registres (2024 DE 15)

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante s'il est possible d'engager la restauration de registres. Pour cela, elle a demandé plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir :

- | | |
|-----------------------|----------|
| - Anne-Lise CHAPPERON | 765,00 € |
|-----------------------|----------|

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis retenu.

DEVIS - Travaux rénovation de l'église (2024 DE 16)

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante s'il est possible d'engager des travaux de rénovation de l'église. Pour cela, elle a demandé plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir :

- Entreprise JACQUELIN 2 330,00 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis retenu.

Vote des taxes locales (2024 DE 17)

Madame Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2023 et communique à l'Assemblée, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, reçu des services de l'État (état 1259).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux :

- Taxe foncière (bâti)	42,83 %
- Taxe foncière (non bâti)	54,22 %
- Taxe d'habitation	18,89 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	23,13 %

Ce qui portera le produit fiscal attendu à la somme de 151 893 €.

Frais de scolarité RPI Arces-Dilo 2022-2023 (2024 DE 18)

Suite à une réunion de la commission du RPI, il apparaît que la commune de Villechétive doit recevoir une compensation de 2 790,27 € pour l'année scolaire 2022-2023.

En effet, en proportion du nombre d'élèves, la participation de la commune de Villechétive a été de 24 432,30 € alors qu'elle aurait dû être de 21 642,03 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Madame Le Maire à émettre un titre à l'ordre de la Commune d'Arces-Dilo pour la sommes de 2 790,27€.

Vote Compte Administratif 2023 (2024 DE 19)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FRISSON Frédéric, 1er adjoint après la sortie de Madame Le Maire, valide le compte administratif de l'exercice 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 358.12		238 726.21		256 084.33
Opérations exercice	143 220.89	100 280.51	186 441.56	299 712.32	329 662.45	399 992.83
Total	143 220.89	117 638.63	186 441.56	538 438.53	329 662.45	656 077.16
Résultat de clôture	25 582.26			351 996.97		326 414.71
Reprise CCAS				803,41		803,41
Restes à réaliser	236 385.08	289 015.80			236 385.08	289 015.80

Total cumulé	261 967.34	289 015.80		352 800.38	236 385.08	616 233.92
Résultat définitif		27 048.46		352 800.38		379 848.84

Vote Compte de Gestion 2023 - Commune (2024 DE 20)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIÉ Nicole, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat fonctionnement 2023 (2024 DE 21)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame VIÉ Nicole, Maire de la commune,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 352 800.38 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	238 726.21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	22 918.22
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	113 270.76
Résultat cumulé au 31/12/2023	351 996.97
Reprise du CCAS	803.41
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	352 800.38
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	352 800,38
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget primitif 2024 (2024 DE 22)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Villechétive,

La section de fonctionnement est en suréquilibre soit :

En recettes à la somme de :	617 948,51 €
En dépenses à la somme de :	418 615,06 €

La section d'investissement est équilibrée soit 346 180,82 €.

Fongibilité des crédits 2024 (2024 DE 23)

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les taux, et à l'unanimité, vote les virements de crédits à 7,5 %.

Curage des fossés (2024 DE 24)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de continuer à curer les fossés pour permettre une bonne évacuation des eaux en cas de fortes pluies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Petiniot de Cerisiers pour un montant de 914,50 € HT.

Négociation de parcelles (Rue de la Messe) (2024 DE 25)

Madame le Maire informe le Conseil que les parcelles de terrain n°B907, B909 et B1048, situées rue de la Messe, qui représentent une superficie totale de 3078 m², sont à vendre et qu'il serait bien que la Commune se porte acquéreur afin d'y installer une défense incendie (rue de la Messe), car le réseau d'eau est faible dans cette partie du village. Cela permettrait également d'évacuer les eaux pluviales du café et du gîte.

Après renseignement auprès du domaine, la valeur vénale serait de 23000 € avec une marge d'appréciation de 10 %, soit environ 25300 €. Le propriétaire souhaite le vendre à 30000 €.

Le Conseil Municipal propose une fourchette de prix entre 23000 € et 25000 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- Madame Le Maire a négocié le prix de vente des parcelles de terrain.

Création d'une régie

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait appréciable de créer une régie afin d'assurer la gestion financière du gîte, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Informations diverses / Questions diverses

- L'assemblée a accepté le devis de l'Entreprise PETINIOT (Caniveau Porche Gîte) pour un montant de 741,48 € H.T.

- Madame le Maire a signé les devis ci-dessous :

- | | |
|------------------------------|---|
| - J. DELAGNEAU (Aérogommage) | 490,00 € H.T. (Nettoyage briques du four) |
| - Yonne Métal | 996,00 € H.T. (Restauration métallerie du four) |

- L'élève du lycée de SENS qui a soumis une demande de subvention pour son voyage scolaire a remercié le Conseil Municipal pour son aide financière.

- Des déchets ont été déversés dans un bois, Route de Dixmont aux abords du chemin longeant le T.G.V. Il s'est avéré que ce dépôt a été effectué par un sous-traitant du groupe Verlaine, spécialisé dans les isolations de maison. Après avoir contacté l'entreprise concernée, celle-ci a procédé à l'enlèvement.

- Un conseiller municipal signale des nids de poules sur la RD 201 (route de Dixmont). Cette route étant départementale, Madame le Maire contactera les services de l'U.T.I.

- Suite aux travaux du café, un conseiller propose de créer une véranda sur la terrasse. A étudier.

Fin de séance à 22h25